

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2026 sollicitant l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant brut de CHF 709'500.- TTC pour les phases SIA 32 et 41 en faveur de l'entente intercommunale pour la réalisation des études relatives à la création d'une galerie du ruisseau de Broye (nouvel exutoire EC)

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 19 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 14-2026 s'est réunie à la buvette de la salle de spectacle de Renens, le 19 mai 2026, de 19h00 à 20h37, dans la composition suivante :

Soraya AIT-SI-SELMi, PSIG

Philippe CRETEGNY, PLR

Guillaume DESPONDS, VER

Samira KHEMISSA, PSIG

Marie Claire WEIBEL, UDC

Aurélien BARBEY, PLR, Présidente désignée et confirmée

François DINKEL, VER, Rapporteur désigné et confirmé

La séance se déroule conjointement avec la commission ad'hoc de Renens et la commission ad'hoc de Romanel. La commission ad'hoc de Jouxens est excusée.

La Municipalité de Prilly est représentée par Mme Rebecca Joly, Municipale, accompagnée de M. Piero Morandini, chef de service infrastructures et espaces publics et de M. Grégoire Romailleur, chef de projet au sein de ce service.

La Municipalité de Renens est représentée par M. Jean-François Clément, syndic, Mme Tinetta Meystre, municipale, accompagnée de M. Jérémie Wenger.

Par ailleurs sont également présents : M. Apothéloz du service des eaux de Lausanne, des représentants du bureau RIBI, chargé du suivi de ce projet et à même de répondre à nos questions ainsi que des représentants de la DGE puisque le canton accompagne les communes dans ce projet.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme Tinetta Meystre nous souhaite la bienvenue et nous rappelle que les 4 communes ont créé une entente régie par une convention qui précise, entre autres, la clé de répartition entre les communes, basée sur le débit acheminé à la galerie de Broye. Après la mise à l'enquête en 2024, nous arrivons dans le concret avec cette demande de crédit.

M. Wenger nous fait une présentation très détaillée du projet. Rappelons que cette galerie du ruisseau de Broye est une des composantes essentielles qui permettra de récupérer les eaux

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2026 sollicitant l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant brut de CHF 709'500.- TTC pour les phases SIA 32 et 41 en faveur de l'entente intercommunale pour la réalisation des études relatives à la création d'une galerie du ruisseau de Broye (nouvel exutoire EC)

claires de Romanel, Jouxens, Prilly et Renens avant de les déverser dans la Chamberonne renaturée. Nous pourrions ainsi éviter le danger de crues qui est dû à une forte urbanisation de nos 4 communes. On sait que la station d'épuration travaille moins bien si trop d'eau claire est mêlée aux eaux usées à traiter, à plus forte raison en cas de crue ! En ce qui concerne la temporalité, les études définies dans ce préavis permettront la demande du crédit de constructions aux différents conseils communaux vers la fin 2027, avec une mise en service prévue courant 2030.

Les commissaires ont posé un certain nombre de questions :

Un-e commissaire demande sur quelle base le diamètre de la galerie a été décidé.

Réponse : sur la base des pluies centennales avec un débit à absorber de 60m³ par seconde. Il a été tenu compte également du potentiel développement urbain des 4 communes concernées. La marge est assez grande.

Un-e commissaire demande que deviennent les truites avec cette galerie.

Réponse : seules les eaux de crues iront dans la galerie. Les eaux régulières resteront dans le ruisseau de Broye qui sera également remis à ciel ouvert à Renens.

Un-e commissaire demande si les montants des études annoncés dans un préavis en 2022 ont changé.

Réponse : les montants ont augmenté, passant de CHF 40'000'000.- à CHF 60'000'000.-. Il convient de rappeler que le Canton et la Confédération prendront à leur charge 60% de ce montant.

Un-e commissaire souligne que tout ce projet découle de l'obligation de mise en séparatif de toutes les communes pour 2030. Il est important que tout soit réalisé à ce moment là, sinon, la galerie n'a pas de sens.

Réponse : on ne peut pas garantir que tout le territoire des 4 communes sera en séparatif en 2030. Mais on ne peut pas attendre que tout soit parfait pour accueillir ces eaux claires. Les communes se sont engagées à ce que seules les eaux parfaitement claires soient acheminées vers la galerie.

M. Apothéloz précise aussi que la création de cette galerie permettra de valoriser enfin tout le séparatif déjà construit sur les différentes communes, car actuellement, même si le séparatif existe, il est déversé dans un canal unique en direction de la STEP.

Un-e commissaire demande pourquoi les bassins de rétention (obligatoires pour toute nouvelle construction) ne suffisent pas.

Réponse : les dimensions de ces bassins sont calibrées sur le volume de crues qui ont lieu tous les dix ans. Nettement insuffisant pour des crues centennales. De plus, ils faudrait construire des bassins de rétention ayant un volume énorme pour être aussi efficace que la galerie de Broye.

Un-e commissaire demande comment seront répartis les coûts d'entretien une fois la galerie construite.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2026 sollicitant l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant brut de CHF 709'500.- TTC pour les phases SIA 32 et 41 en faveur de l'entente intercommunale pour la réalisation des études relatives à la création d'une galerie du ruisseau de Broye (nouvel exutoire EC)

Réponse : dans la convention actuelle, il est prévu qu'une nouvelle convention sera établie pour traiter la question des coûts d'entretien. En attendant la signature de cette convention, les coûts d'entretien seront assumés par les différentes communes selon la clé de répartition de l'ouvrage.

Les commissions se séparent dans différentes salles afin de traiter séparément ce préavis pour leur conseil communal.

Mme la Municipale Rebecca Joly rappelle juste que cette galerie est la pierre angulaire de tout le traitement des eaux. Cette galerie accueillera également les eaux claires du Galicien et des eaux de Floréal. Un crédit d'étude a été accepté par le Conseil Communal au mois de mars 2026.

Un-e commissaire demande où sera situé le puit de chute de la galerie de Broye et pourquoi dans la simulation de l'EPFL, l'eau arrive à différentes hauteurs dans le puit.

Réponse : tout en bas de Corminjoz. Dans ce 1^{er} puit, il y aura l'arrivée du micro tunnel partant de Pré-Bournoud. A une autre hauteur, l'arrivée des eaux de Floréal et à une troisième hauteur l'arrivée éventuelle des eaux du ruisseau de Broye, en cas de forte crue.

Un-e commissaire demande si on connaît les roches que le tunnelier va traverser.

Réponse : quelques sondages ont déjà été effectués. C'est précisément les études à venir qui pourront affiner le coût de construction en fonction des matériaux rencontrés.

Un-e commissaire demande si les matériaux excavés seront valorisés.

Réponse : la terre ne pose pas de problèmes. Si on trouve de la mollasse, on peut la concasser et la réutiliser pour faire du ballast. Il existe des tas de possibilités, mais les informations actuelles sont encore lacunaires.

Un-e commissaire s'inquiète quand cas de crue, des sédiments, des branches ou des arbres bouchent la galerie et provoque une inondation.

Réponse : un système de grillage assez sophistiqué empêchera les éléments autres que les eaux claires de s'infiltrer dans la galerie. Dans le pire des cas, le débordement serait très localisé. De plus un traitement mécanique des eaux sera effectué en amont afin de garantir la parfaite clarté de l'eau entrant dans la galerie.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie Madame la Municipale, Monsieur le chef de service et Monsieur le chef de projet qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission fait ressortir que ce projet intercommunal est bien présenté. L'étude est solide. Les subventions cantonales et fédérales sont conséquentes. La renaturation de la Chamberonne est magnifique. Il y aura peut-être des surprises à 15-20m sous terre au moment de l'étude.

Aucun amendement n'est proposé.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 14-2026 sollicitant l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant brut de CHF 709'500.- TTC pour les phases SIA 32 et 41 en faveur de l'entente intercommunale pour la réalisation des études relatives à la création d'une galerie du ruisseau de Broye (nouvel exutoire EC)

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h37

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 14-2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'octroyer à l'Entente intercommunale une subvention d'investissement de CHF 709'500.- TTC destiné à l'étude et la mise en soumission d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires, pour les phases de projet d'ouvrage SIA 32 et 41.
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser l'Entente intercommunale pour l'étude et la réalisation de la Galerie de Broye à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre.
4. de prendre acte de l'amortissement du montant de CHF 24'800.- TTC, sur une période de 10 ans, dès la fin des études ;
5. de prendre acte que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 3'400.- TTC pour l'exercice 2028 avant de décroître.

Au nom de la commission :

Aurélie Barbey, Présidente

François Dinkel, Rapporteur